

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Revision 3
Date de
révision
06-02-23

Page 1/5

selon 1907/2006/CE, article 31
AminoXtrem

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Étiquette d'un produit

Nom du produit AminoXtrem

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

La description Engrais

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie Metrop Agrotechniek
Adresse M.A. Reinaldaweg 17b
3411MB
Lopik
Netherlands

Web www.metrop.biz
Téléphone +31 (0)30 6877274
Fax +31 (0)30 6877423
Email info@metrop.nl

Fournisseur local

Compagnie
Adresse

Web
Téléphone
Fax
Email

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence +31 (0)306877274
09:00-17:00 GMT

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Aperçu des urgences :

Indice d'inflammabilité 0 - Aucun.
Note de réactivité : 0 - Aucun.

2.2. Potential Health Effects:

Inhalation: Dommages possibles aux voies respiratoires. Le brouillard ou la vapeur peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

Ingestion: Dommages possibles au tube digestif.

Contact avec la peau: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Les symptômes comprennent des rougeurs et des démangeaisons.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Exposition chronique : Aucun effet négatif n'a été produit sur les personnes qui ont manipulé le produit dans l'usine avec une exposition directe pendant plusieurs années.

2.3. Éléments d'étiquetage

Phrases de risque Le produit est classé comme non dangereux. Aucun danger significatif.

2.4. Autres dangers

Autres dangers Aucun.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants**3.1. Mélanges**

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom chimique	Index No.	CAS No.	EC No.	REACH Enregistrement	Conc. (%w/w)	Classification
Mélange d'acides aminés		NA (mixture)			850 mg/l	N.A
Phosphate monoammonique		7722-76-1				N.A
Nitrate d'ammonium Acide phosphorique		6484-52-2 7664-38-2			1.20%	R 8, R 9 R 34

Le libellé des symboles de danger et des phrases R est spécifié au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Amener la personne exposée à l'air frais.
Lentilles de contact	Peut provoquer une irritation des yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Aucune attention médicale ne sera requise.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Nettoyez les chaussures avant de les réutiliser.
Ingestion	PROVOQUER LE VOMISSEMENT EN CAS D'INGESTION. Adressez vous à un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent. Donnez beaucoup d'eau. Aucune action urgente ne sera nécessaire.
Remarque au médecin	Traiter selon les symptômes. Pas besoin d'antidote spécifique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut causer une irritation du système respiratoire.
Lentilles de contact	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des muqueuses.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer un essoufflement. Adressez vous à un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau.
Contact avec la peau	Aucun effet de sensibilisation signalé. Laver à l'eau et au savon.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des muqueuses.

SECTION 5: Lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions d'incendie environnantes. De l'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Si de l'eau est utilisée, utilisez-la en abondance pour contrôler la chaleur.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Non considéré comme un risque d'incendie. Le contact avec des métaux et des produits chimiques ne produit pas d'incendie.
--	---

5.3. Explosion

	Non considéré comme un risque d'explosion.
--	--

5.4. Informations spéciales

	En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets contre le feu et un appareil respiratoire confiné avec masque intégral fonctionnant à la demande de pression ou à un autre mode de pression positive.
--	--

5.5. Conseils aux pompiers

	Porter un appareil respiratoire approprié si nécessaire.
--	--

SECTION 6: Mesures de rejet accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

	Aucun équipement de protection individuelle n'est requis.
--	---

6.2. Précautions environnementales

	Aucune exigence particulière pour ventiler la zone en cas de fuite ou de déversement.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et récupérer le liquide lorsque cela est possible. Pas nécessaire pour neutraliser le liquide. Le produit est respectueux de l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 2, 8, 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail. Adoptez les meilleures considérations de manipulation manuelle lors de la manipulation, du transport et de la distribution.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver les récipients bien fermés. Stocker dans des conteneurs correctement étiquetés.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Évitez la lumière directe du soleil car elle a un effet dégradant sur la substance. Conserver au-dessus de 0°C pour éviter les dommages dus au gel et en dessous de 35°C.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1. Limites d'exposition dans l'air, valeur TLV**

Il n'y a pas de limites à l'exposition dans l'air. Pas de valeur TLV.

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Nitrate de potassium	WEL 8-hr limit ppm:	WEL 8-hr limit mg/m ³ : 20.8
-----------------------------	---------------------	---

8.2. Système de ventilation

La ventilation de l'évacuation générale n'est pas impérative.

8.3. Protection respiratoire individuelle (approuvée NIOSH)

Aucun respirateur personnel n'est requis, ni un respirateur à masque complet.

8.4. Protection des mains et du corps :

Des vêtements de protection imperméables, des gants, des bottes, des tabliers ou des combinaisons ne sont pas requis.

8.5. Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou un écran facial complet si la substance éclabousse.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Liquide
Couleur	Jaune clair à brun
odeur	Légère odeur d'ammoniaque
pH	2.0 - 3.0
Solubilité	miscible en toutes proportions dans l'eau
Gravité spécifique	Point 1.01 at 25°C
de fusion	Pas de données disponibles
Point d'ébullition	Point 100°C
de congélation	Point - 1.0 °C
d'éclair	Taux N'est pas applicable
d'évaporation	Pas de données disponibles
Inflammabilité Vapeur	Non inflammable
Inflammabilité Pression	N'est pas applicable
de vapeur	Densité de Pas de données disponibles
vapeur	Densité relative Pas de données disponibles
Coefficient de partage	1,51 - 1,55 (Eau = 20 °C) Sans objet
Température d'auto-	N'est pas applicable
inflammation	Viscosité Pas de données disponibles
Propriétés explosives	Non explosif
Oxydisine	N'est pas applicable

9.2. Les autres informations

Conductivité Tension superficielle Groupe gaz	aucune donnée disponible
Teneur en benzène	aucune donnée disponible
Teneur en plomb	aucune donnée disponible
Composés COV (organiques volatils)	aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau. Soluble dans l'eau.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun produit de réaction dangereux ne peut se former en cas de chauffage.
--	--

10.4. Conditions à éviter

	Ne pas stocker dans des zones présentant des possibilités d'éclosion d'agents pathogènes.
--	---

10.5. Produits de réaction dangereux

	Aucun produit de réaction dangereux ne peut se former en cas de chauffage
--	---

10.6. Décomposition thermique

	Aucune décomposition si stocké et manipulé comme prescrit.
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

LD 50 orale (rat):	Pas plus de 2000 mg/kg. Classé « faible toxicité orale ». Pas de mort.
LD 50 oral (souris):	> 2000mg/Kg. Pas de mort.
Orale aux rats CD 4 semaines:	> Jusqu'à 4000 mg/kg/jour n'ont provoqué aucun signe de toxicité. Pas de mort. NonLD.50 trouvé.
Voie orale aux chiens 4 semaines :	Jusqu'à 2500 mg/Kg/jour n'ont provoqué aucun signe de toxicité. Pas de mort.
Mutagénicité :	Non mutagène ou néoplasique. Aucune activité mutagène dans les auxotrophes histidine de Salmonella T.
Cancérogénicité :	Non cancérigène.
Tératogénicité :	Non tératogène

SECTION 12: Information écologique**12.1.Écotoxicité:****12.1.1. Toxicité aiguë pour les poissons (frais, alevins, larve d'esturgeon, Daphnia Magna) :**

	Aucun effet négatif ou toxique observé. CL50 > 3000 mg/L. Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	---

12.1.2. Toxicité chronique pour les poissons (frais, jeunes poissons, larve d'esturgeon, Daphnia Magna)

	Aucun effet négatif ou toxique observé. LDO >2,344 mg/L LD100 >3000 mg/L.
--	---

12.1.3. Effets toxiques sur les algues :

	Aucune inhibition de la croissance observée.
--	--

12.1.4. Effets toxiques sur les organismes du sol :

	Aucun effet toxique observé
--	-----------------------------

12.1.5. Effets toxiques sur les oiseaux :

	Aucun effet toxique pour les oiseaux.
--	---------------------------------------

12.1.6. Effets toxiques sur les insectes pollinisateurs :

	Pas de toxicité aiguë pour les abeilles.
--	--

12.2. Effets environnementaux:

	Ce produit est un produit respectueux de l'environnement. Lorsqu'il est libéré dans le sol, il améliore la fertilité du sol. Le produit a une très courte persistance dans le sol
--	---

SECTION 13: Considérations sur l'élimination des déchets

Ce produit ne nécessite pas d'examen particulier en matière d'élimination. La récupération ou le recyclage doivent être traités comme des déchets dangereux. Dans le cas où le produit est contaminé pendant le stockage par d'autres contaminants, la gestion des déchets doit prendre soin de son élimination ou de son élimination. Cela sera effectué dans une installation de traitement des déchets conformément aux réglementations ou aux exigences de la Communauté européenne, ou du gouvernement local ou de l'État.

SECTION 14: Informations de transport**14.1 Domestique (land, D.O.T.):**

Nom d'expédition:	Engrais
Classe de danger:	aucun
ONU/AN :	aucun
Emballage:	groupe III
Informations rapportées pour le produit/taille:	aucun

14.2 International (water, I.M.O.):

Nom d'expédition:	Engrais
Classe de danger:	aucun
ONU/AN :	aucun
Emballage:	groupe III
Informations rapportées pour le produit/taille:	aucun

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements	RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que directive 76/769/CEE du Conseil et directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE. RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE de la Commission, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.
-------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	--

SECTION 16 : Autres informations**Les autres informations**

Classifications NFPA :	Pas trouvé
Utilisation du produit :	Agriculture
Signification des phrases de risque :	Le contact avec des matériaux combustibles peut provoquer un incendie.
R8:	Explosif lorsqu'il est mélangé avec des matières combustibles.
R9:	Provoque des brûlures.
R34:	

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont conçues uniquement à titre indicatif pour une utilisation, un stockage et une manipulation en toute sécurité du produit. Ces informations sont correctes au mieux de nos connaissances et de nos convictions à la date de publication, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus.
--	--